

REALISATION D'UNE LIAISON ENTRE LES DEUX VERSANTS DU DOMAINE SKIABLE DES GETS

DOSSIER DE CONCERTATION
RÉUNION PUBLIQUE – 23 AVRIL 2016

I. Préambule

- ▶ Le versant du Mont-Chéry souffre d'un déficit de fréquentation lié à son absence de connexion directe avec le domaine skiable des Chavannes / Pleney Nyon / Portes du Soleil.
- ▶ La liaison actuelle entre les deux versants s'effectue par petits trains et à pieds.
- ▶ La commune désire créer une liaison entre les deux versants pour assurer un transfert direct et rapide dans les deux sens.

=> La concertation sur ce projet se fait au titre des articles L.103-2 et R.103-1 du code de l'Urbanisme.

- ▶ Objectifs de la concertation :
 - **Inform**er la **population** sur les objectifs que se fixe la commune pour l'aménagement du secteur,
 - **Recueillir les avis et propositions** de la population.

II. Modalités de la concertation

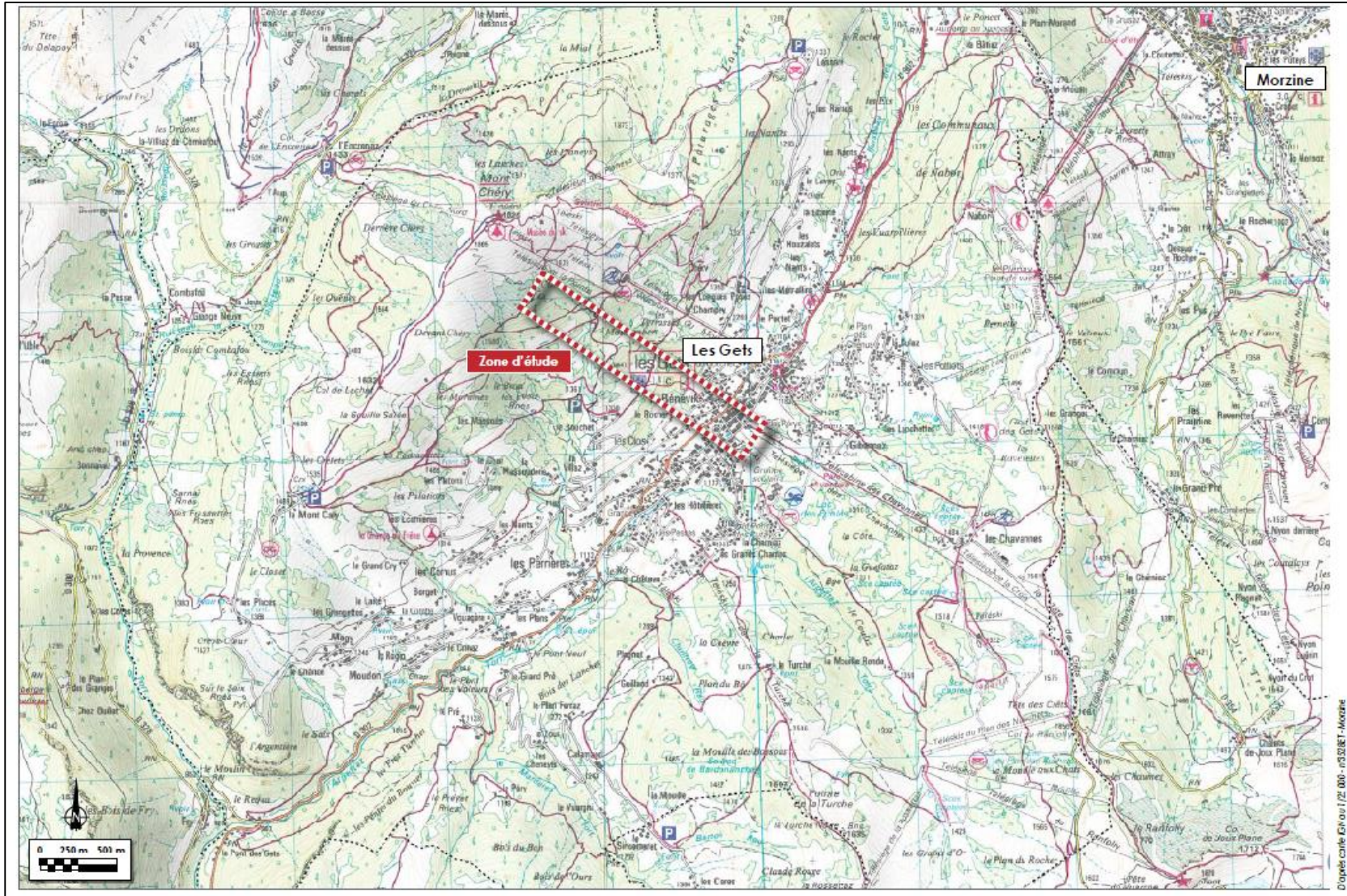
3

- ▶ Modalité retenue : **Information du public**
 - Affichage en Mairie de l'avis informant du lancement de la concertation,
 - Publication de l'avis dans un journal diffusé dans le département (Le Dauphiné Libéré),
 - Dossier de concertation et registre de remarques mis à disposition du public à la Mairie,
 - Dossier de concertation en ligne sur le site internet de la Mairie : www.lesgets-mairie.eu

 - ▶ Dates de la concertation : **du jeudi 28 avril 2016, au samedi 14 mai 2016.**

 - ▶ Deux permanences organisées en Mairie :
 - Jeudi 28 avril 2016 de 9h00 à 12h00
 - Mardi 10 mai 2016 de 14h00 à 17h00
- => Au terme de la concertation, Monsieur le Maire présentera un bilan de la concertation au Conseil Municipal.**
- Le choix du tracé sera alors arrêté définitivement.**

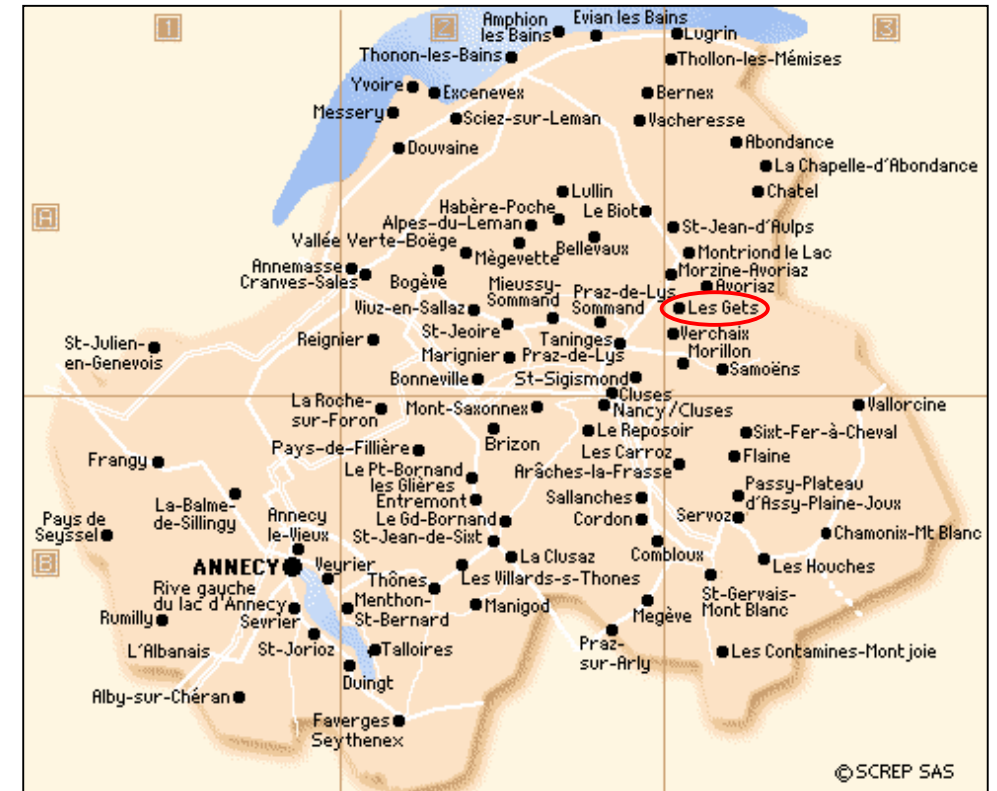
III. Plan de situation



IV. Contexte du site et de son environnement

Contexte général de l'opération

- ▶ Les Gets situé au Nord Est du Département de la Haute-Savoie.
- ▶ Superficie de la Commune : environ 30 km².
- ▶ Territoire communal structuré autour de la RD 902 qui dessert les villes de Thonon (40 km au Nord) et Cluses (25 km au Sud Ouest).



Contexte général de l'opération - suite

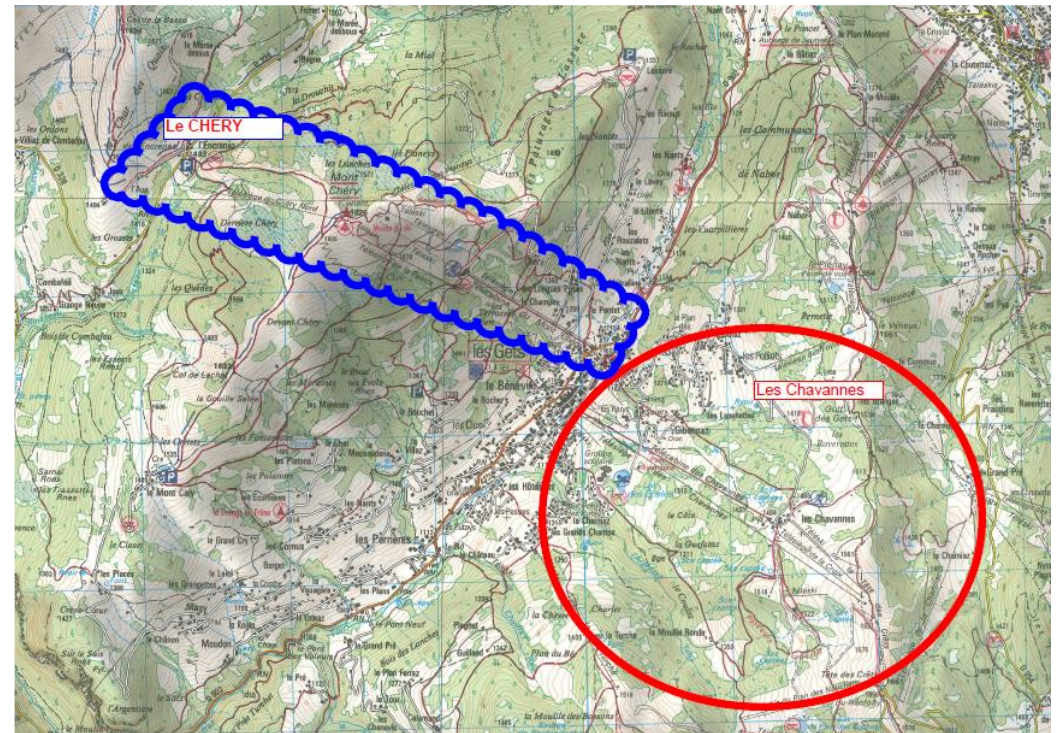
- ▶ Le village des Gets se situe en zone de moyenne montagne.
 - ↳ Territoire propice à la pratique de sports d'hiver.
- ▶ La station a su s'adapter à la demande de sa clientèle, en proposant une offre d'activités estivales : golf, VTT...
- ▶ Population communale au 1er janvier 2016 : 1304 habitants.
- ▶ Capacité d'accueil : 17 000 lits touristiques.
- ▶ Les principales ressources de la communes proviennent des activités touristiques.
- ▶ Administrativement, la commune des Gets est rattachée au canton d'Evian et à la Communauté de Communes du Haut-Chablais.

Le domaine skiable

- ▶ La station des Gets fait partie du domaine Franco-Suisse des Portes du Soleil.
- ▶ Le domaine skiable est relié à celui de Morzine.
- ▶ La station s'est développée sur les deux versants du col : Chavannes et Mont-Chéry, avec des appareils « départ station ».
- ▶ Le domaine skiable des Gets compte près de 60 Km de pistes et 23 remontées mécaniques :
 - 6 pistes vertes - 11 pistes bleues - 13 pistes rouges - 5 pistes noires,
 - 2 télécabines – 13 télésièges - 8 téléskis.

L'aire d'étude

- ▶ Domaine skiable des Gets composé de deux versants accueillant les trois secteurs du domaine skiable : les Chavannes, le Mont-Chéry et les Perrières/la Turche.
- ▶ Les deux versants n'ont pas le même nombre de remontées mécaniques ni la même longueur de ligne.
 - Les Chavannes concentrent la plupart des remontées mécaniques et du débit théorique de la station. Les remontées sont beaucoup plus récentes.
 - Le Mont-Chéry offre des pistes ludiques, moyennes à difficiles.
- ▶ La liaison avec le Mont Chéry se fait par la télécabine du Mont -Chéry, mais elle **nécessite de traverser le village à pieds ou au moyen des petits trains.**



L'aire d'étude - suite

**=> Pour désengorger les Chavannes
en facilitant l'accès au Mont-Chéry,
tout en redynamisant le massif du Mont-Chéry,
la Commune envisage
la réalisation d'une liaison entre ces deux versants.**

Selon le thème étudié, l'aire d'étude est plus ou moins vaste :

- Réduite aux alentours du tracé pour l'étude des impacts de proximité (occupation du sol),
- Elle s'étend aux crêtes environnantes pour les considérations paysagères.

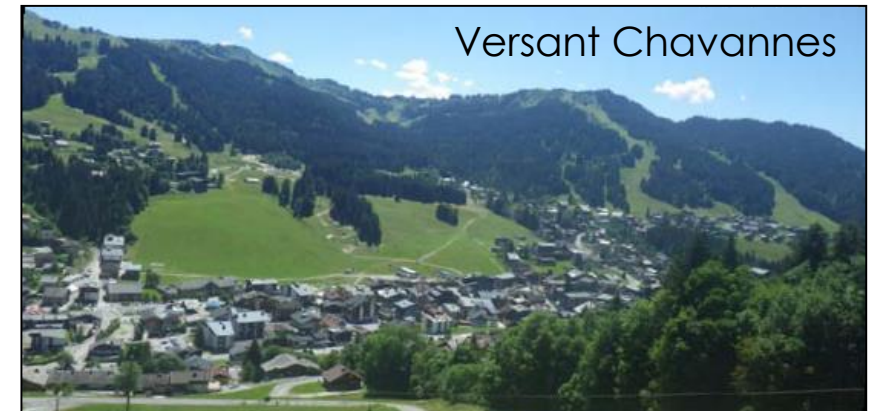
V. Les objectifs poursuivis

- ▶ **Assurer une liaison pour les skieurs** sans qu'ils soient obligés de marcher et de traverser le village avec les skis,
- ▶ **Accroître la fréquentation du domaine skiable du Mont-Chéry**, actuellement sous exploité,
- ▶ **Conforter la liaison entre les domaines skiables des Portes du Soleil**,
- ▶ **Développer la notoriété du massif du Mont-Chéry**,
- ▶ **Mettre en valeur les atouts du massif du Mont-Chéry** tant l'hiver que l'été en facilitant son accès.

V. Les principales caractéristiques du projet

Description générale du projet

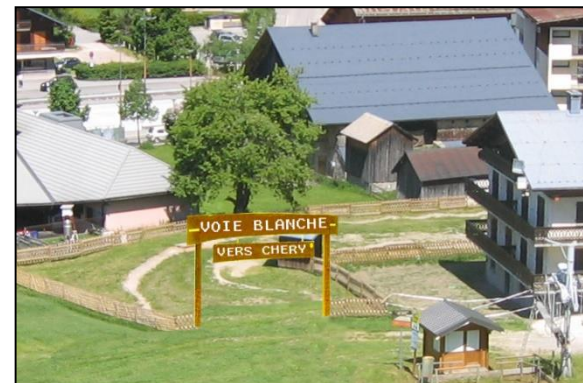
- ▶ Le site du projet s'inscrit sur deux versants, orientés nord-ouest et sud-est.
- ▶ La liaison entre les deux massifs peut se faire de deux moyens :
 - Par le biais d'une « **voie blanche** », d'une part,
 - Ou via une **installation de transport par câbles** de type téléphérique, d'autre part.



Les premiers éléments d'étude et options envisagées

1. La voie blanche

- ▶ Option expérimentée plusieurs années par la collectivité.
- ▶ Idée : créer un cheminement enneigé continu permettant aux skieurs, souhaitant relier les deux versants, de rejoindre les remontées mécaniques sans déchausser les skis.
- ▶ S'est **avérée peu concluante** pour les raisons ci-après exposées.



Avantage :

- Coût relativement faible.

Inconvénients :

- Enjeux climatiques : risques forts liés à un enneigement insuffisant. La liaison serait alors inexistante.
- Lourdeurs liées à l'entretien du « manteau neigeux » en plein centre-village.
- Difficultés liées à la circulation en plein centre-ville.
- Enjeux liés à la sécurité des piétons et skieurs dans un espace retreint.
- Risque important de découragement voire d'exaspération des skieurs.
- Exclusion de fait des snowboarders.
- Inadaptée aux enfants qui se fatigueraient vite.

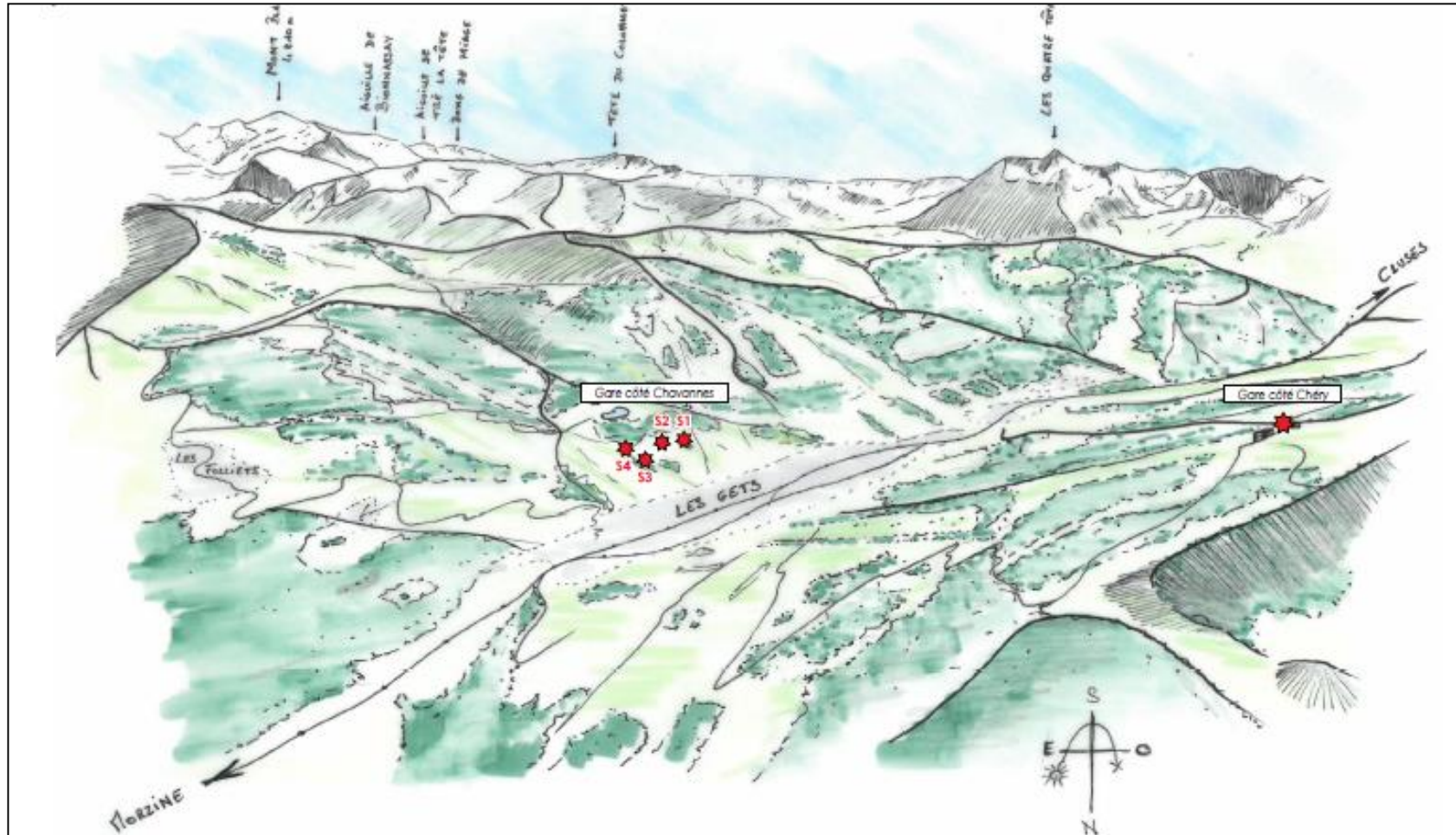
=> Voie blanche expérimentée plusieurs saisons et qui s'est avérée non concluante en milieu urbain.

2. Le transport par câbles de type téléphérique

- ▶ Cette hypothèse envisage la réalisation d'une installation de transport par câbles de type téléphérique d'une longueur de 1 445 m.
- ▶ Nécessite l'implantation de deux gares aux environs de 1 200 m sur le versant des Chavannes (pied de versant) et vers 1 500 m sur le versant du Mont- Chéry.
- ▶ Ce projet prévoit le survol du village et s'accompagnera de l'implantation de pylônes et d'aménagements pour raccorder les gares aux pistes et infrastructures existantes.



- ▶ **4 variantes sont à l'étude**, en fonction de la trajectoire empruntée et de l'emplacement de la gare de départ côté Chavannes.
- ▶ Gare d'arrivée versant Chéry prévue au niveau du départ du télésiège de la « Pointe du Chéry » pour les 4 variantes.

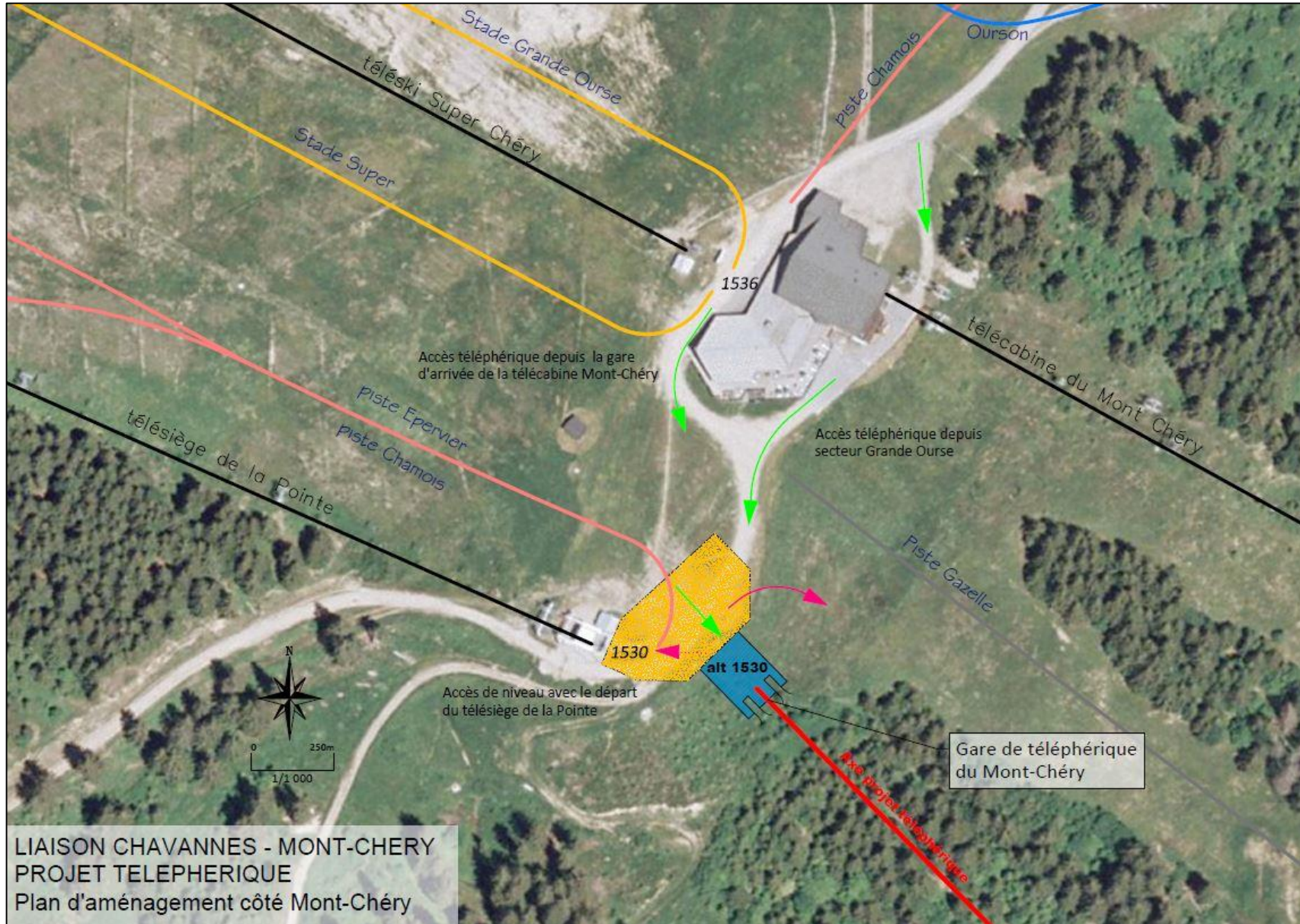


Intervention de la société CNA

PIERRE MOGUET

PLAN D'AMÉNAGEMENT MONT-CHÉRY

21



Clientèle potentielle, retombées économiques atténuées

=> Transfert actuel entre les deux massifs non optimisé.

Avantages de la liaison par câbles :

- **Direct et rapide** → permettra de modifier le flux des skieurs et leurs habitudes, et de soulager le secteur Chavannes, saturé à certaines périodes.
- Prévisions : **hausse des passages du secteur du Chéry de 17 %**, soit environ 150 000 passages.
- Valorisation financière de ces passages estimée à **450 000 € soit 2 236 500 points supplémentaires**, valorisés à 0,2 € la 1^{ère} année.
- **Découverte d'un domaine peu connu par la clientèle en séjour + accès plus rapide et plus facile au Mont-Chéry**, pour la clientèle de Morzine et Portes du Soleil.
- **Amélioration de la satisfaction clientèle.**

Compte d'exploitation Mont Chery

	En Euros	Hiver 11-12	Hiver 12-13	Hiver 13-14	Hiver 14-15
Indicateurs	Nombre de jours d'ouverture	115	101	100	101
	Nombre de passages par Hiver	1 064 668	1 128 135	975 844	915 502
Compte d'exploitation	C.A. HT Hors TLM	1 606 263 €	1 721 397 €	1 586 186 €	1 581 777 €
	Total frais d'exploitation	2 704 069 €	2 510 482 €	2 366 931 €	2 464 918 €
	Résultat net	- 1 097 806 €	- 789 084 €	- 780 744 €	- 883 142 €

Mise en œuvre des travaux

- ▶ Début : **Avril 2017.**
- ▶ Durée : **9 mois.**

Questions / Réponses

Merci de votre attention !